

SCI Michel THOMAS

De: Clara BUONOMO <c.buonomo@cartesia-avocats.fr>
Envoyé: vendredi 20 mai 2022 00:56
À: didier.thomas78@gmail.com
Cc: SCI Michel THOMAS; eric.thomas78000@gmail.com
Objet: RE: SCI MICHEL THOMAS - AGOA

Cher Monsieur,

Je me permets de revenir vers vous suite à **notre entretien téléphonique d'hier** et **mon email de ce jour**.

Comme proposé par Monsieur Thibault Thomas, j'ai essayé de prendre contact avec vous ce jour.

L'objectif était, comme souhaité, d'échanger avec vous sur les résolutions mises à l'ordre du jour portant principalement sur l'approbation annuelle des comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 et la refonte globale des statuts afin de les mettre en conformité notamment avec la réglementation en vigueur.

J'ai compris lors de nos échanges que vous auriez aimé, être informé au préalable de mon intervention dans le dossier et ce à juste titre. Raison pour laquelle je me permets ce jour de prendre contact directement avec vous afin de fluidifier je l'espère les échanges.

Après discussion, avec Messieurs Eric et Thibault Thomas, il a été décidé, dans l'intérêt de la société de reporter les assemblées générales initialement prévues ce jour, à une date ultérieure.

Ce report est principalement motivé par le souhait d'échanger avec vous en amont sur les résolutions proposées et ainsi pouvoir répondre aux éventuelles interrogations que vous pourriez avoir sur les opérations projetées.

Toutefois, j'attire également votre attention sur le fait que le pouvoir donné ce jour n'a pas pu être pris en compte lors de l'établissement de la feuille de présence, dans la mesure où ce dernier contenait des instructions de vote. Comme expliqué lors de notre échange téléphonique, les statuts ne prévoient pas à date cette possibilité. Toutefois, nous pourrions envisager de modifier les statuts sur ce point si vous le jugez opportun.

Il est important également de noter que l'invalidation de votre pouvoir sur le plan juridique et à fortiori, l'impossibilité de prendre en considération vos intentions de vote a été un des arguments du report de l'assemblée générale.

Ainsi Messieurs Eric et Thibault Thomas souhaiteraient connaître vos disponibilités en vue de planifier une assemblée générale mixte, c'est-à-dire à la fois ordinaire et extraordinaire afin d'évoquer lors d'une même assemblée l'intégralité des sujets à l'ordre du jour (approbation des comptes et refonte des statuts notamment).

Vous comprendrez naturellement qu'il conviendrait eu égard aux contraintes respectives de chacun de nous faire un retour courant de semaine prochaine (le 25 mai au plus tard) afin de pouvoir fixer une assemblée générale courant juin. Etant toutefois précisé que les délais de convocation sont de 15 jours et que l'assemblée générale devra impérativement se tenir au plus tard le 30 juin prochain, dans la mesure où les comptes doivent être approuvés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice soit au plus tard le 30 juin prochain.

Dans l'intervalle, je vous propose de fixer un entretien téléphonique dans le but d'échanger notamment sur les modifications statutaires proposées, et ainsi, toujours dans l'intérêt de la société, essayer d'avancer au mieux sur le dossier.

Je suis disponible à votre convenance, tous les jours jusqu'au 24 mai inclus. Je vous laisse donc me faire un retour à ce sujet afin de pouvoir m'organiser en amont rapidement compte tenu de mes contraintes professionnelles.

Par souci de transparence et es qualité de conseil de la société, je me permets de mettre en copie de nos échanges Messieurs Eric et Thibaut THOMAS.

En espérant avoir répondu à vos attentes je reste dans l'attente de votre retour,

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.



Clara BUONOMO
Avocat Associé

CARTESIA Avocats
Immeuble Bruyère 2000 - Bât. 1
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier – France
c.buonomo@cartesia-avocats.fr
Tél. : 06 83 59 16 13

De : Clara BUONOMO

Envoyé : jeudi 19 mai 2022 10:19

À : didier.thomas78@gmail.com

Objet : SCI MICHEL THOMAS - AGOA

Bonjour Monsieur,

Faisant suite à l'email transmis par Monsieur Thomas hier et comme évoqué lors de notre entretien téléphonique d'hier, nous avons essayé de vous joindre ce jour afin d'échanger avec vous sur les différents points proposés à l'ordre du jour.

Pourriez vous s'il vous plaît me rappeler à votre convenance, au 06.83.59.16.13 afin d'en discuter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien à vous,



Clara BUONOMO
Avocat Associé

CARTESIA Avocats
Immeuble Bruyère 2000 - Bât. 1
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier – France
c.buonomo@cartesia-avocats.fr
Tél. : 06 83 59 16 13